

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 mars 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE 2 DU MOIS DE MARS

Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué en Séance Ordinaire s'est réuni sous la présidence de Mme LANOISELET Dominique, Maire

Les Conseillers présents : M. DUPLESSIS Daniel - Mme PLANCHE Bernadette - M. FLORET Pascal - Mme DRILLIEN Marie-France - M. FARAH Jean-Pierre - M. BREDEL Bernard - Mme PIFFAUT Martine - - M. PINIER Fabrice - M. COGNARD Laurent - M. BOULAY Ludovic - Mme THOMAS Isabelle - - Mme GAUDILLAT Brigitte -Mme DUSSON Nelly - Mme DESBRIERE Marie-Rose - M. SIMONET Bernard

Excusés : - Mme DOUCET Marie-Christine – M. RENONCIAL Yvan

Absente : Mme DUBOIS Valérie

Pouvoirs : M. RENONCIAL Yvan à Mme DRILLIEN Marie-France

Mme DOUCET Marie-Christine à Mme LANOISELET Dominique

Secrétaire de séance : M. DUPLESSIS Daniel

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 janvier 2015

Deux remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion :

- *Logement communal : ce logement sera réintégré dans le domaine locatif privé*
- *Travaux de l'église : tous les prix annoncés s'entendent hors taxe*

Le compte rendu de la dernière réunion est alors adopté à l'unanimité.

Demande de signature de convention avec une société gérant les mobiliers urbains publicitaires

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société CLEAR CHANNEL FRANCE propose de remplacer ses 2 panneaux publicitaires. La commune n'a aucun contrôle sur cet affichage et ne bénéficie d'aucun dédommagement financier. La seule contrepartie est la réalisation de 2 affiches publicitaires pour des manifestations culturelles.

Le Conseil Municipal souhaiterait qu'un droit de place soit appliqué à cette société et que le plan de la commune soit mis à jour plus régulièrement. L'entretien reste à la charge de l'entreprise, qui souhaite également que ces panneaux soient éclairés. Monsieur Duplessis précise, qu'aucune compensation financière ne pourra être appliquée pour seulement deux panneaux.

Après débat, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite et refuse la nouvelle convention.

Actualisation des tarifs de la taxe d'assainissement

Madame le Maire précise que la commune perçoit des redevances pour l'assainissement qui comprend une partie variable et une partie fixe. La partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevée par l'utilisateur et une partie fixe qui est calculée pour couvrir les charges du service d'assainissement. Cette redevance est inchangée depuis 2010.

Tarifs actuels : part fixe 38,12 € HT et prix au m³ : 1,30 €,

Madame le Maire propose d'appliquer une augmentation de 2% de ces tarifs ce qui porterait la part fixe à **38,88 € HT** et le prix au m³ à **1,33 € HT**.

M Simonet propose de n'augmenter que la consommation et de ne pas toucher à la part fixe. Madame le Maire précise que ces tarifs n'ont pas varié depuis longtemps et n'entraîneront qu'une hausse infime du montant des factures d'eau.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette hausse de 2% du tarif des taxes d'assainissement.

Présentation du Compte Administratif et du bilan de l'activité du SYDESL de l'année 2013

Madame le Maire donne la parole à M Farah qui commente ce rapport :

- Les instances du SYDESL se composent de Comités territoriaux, de commissions et groupes de travail, de bureau et comité syndical.
- Les finances 2013
- Les ressources humaines : 17 personnes dans le secteur administratif et 14 dans les services techniques
- Les concessions pour la distribution d'électricité et de gaz
- La maîtrise de la demande en énergie (dispositif habiter mieux...)
- Les travaux 2013 : de plus en plus de réseaux enterrés
- Informatique et système d'information géographique (cartographie des réseaux)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport 2013 du SYDESL.

Précision concernant les frais de fonctionnement des salles communales

Madame le Maire souhaite apporter une précision concernant les frais de fonctionnement. Il apparaît nécessaire de créer des tarifs à la demi-journée vu les demandes de location pour cette durée.

Soit pour la période du :

- 01/05 au 30/09 : 15 € la ½ journée
- 01/10 au 30/04 : 25 € la ½ journée

Les tarifs des salles communales étant très compétitifs par rapport à certaines communes, les charges étant de plus en plus lourdes, il conviendrait que la commission des finances se réunisse pour étudier la révision de ces tarifs. M Duplessis précise que les nouveaux tarifs seront applicables au 1/01/2016.

M Farah pense qu'il serait judicieux de revoir également les charges de chauffage pour les salles communales.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la révision des tarifs des salles communales en créant une location à la demi-journée.

Information sur les panneaux graphiques

Madame le Maire donne la parole à M Floret.

Deux devis ont été demandés à l'entreprise Girod et Signalite. L'entreprise Girod semble être la plus compétitive.

Elle propose un panneau piloté par un système GPRS filaire, abonnement carte SIM pour 10 ans, garantie 2 ans, ½ journée de formation, fixé sur un seul mat. Total : 11 927,40 € TTC.

La commission travaux se réunira pour définir l'emplacement le plus adéquat pour l'installation de ce panneau graphique.

Compte-rendu des diverses commissions

- **Commission affaires scolaires et sociales :**

- Affaires scolaires :

Madame Planche informe que deux réflexions sont en cours :

- ❖ *Cantine et garderie périscolaire* : Un nouveau système est à l'étude pour le paiement des repas ou des heures de garderie afin d'éviter la vente de tickets. Un logiciel de facturation au mois sera certainement acquis pour simplifier cette comptabilité.
- ❖ *NAP* : Le PEDT était conclu pour une année. Un questionnaire sera adressé aux parents et les réponses seront analysées, ainsi que les synthèses des intervenants. Puis un conseil élargi (élus, parents d'élèves, enseignant) se réunira afin de faire le point sur cette première année de Nouvelles Activités Périscolaires.

- Affaires sociales : Le voyage des anciens aura lieu début juin. Plusieurs idées de destination sont à l'étude.

- **Commission Finances** : M Duplessis informe qu'une réunion était organisée le matin même pour l'étude du Compte Administratif 2014. La réunion de préparation du Budget Primitif 2015 aura lieu le lundi 30 mars à 8h30.

La commune devra trouver des sources d'économie d'environ 200 000 € sur 3 ans afin de se calquer sur l'effort national. La dotation de solidarité rurale étant supprimée, une réflexion sera engagée pour trouver des pistes d'économie.

- **Commission urbanisme et développement durable** : Cette commission dirigée par M Farah s'est réunie le 26 février. Il explique qu'une analyse des consommations gaz et électricité sur 3 ans est en cours. Une réunion avec l'ATD aura lieu en mai pour les résultats.

M Simonet informe que 3 axes d'action sont retenus dans le cadre du TEPOS :

- Réactivation du photovoltaïque
- Isolation des combles (éventuellement mutualisation)
- Communication au public pour les économies d'énergie (bulletin municipal, ccScc...)

M Duplessis insiste sur le fait que toutes les communes doivent adhérer à ces moyens d'économie d'énergie.

M Farah propose que la communication soit relayée en partie par le personnel, les associations ou les écoles (NAP).

L'éclairage public : Un diagnostic sera établi, ainsi qu'une cartographie des réseaux.

M Simonet parle du potentiel forestier. Pourquoi pas ne pas étudier cette idée pour le chauffage du futur groupe scolaire, voir un réseau de chaleur pour les bâtiments groupés.

- **Commission travaux** : M Floret donne des informations sur les travaux à venir :
 - Eglise : le plan de financement étant établi, les travaux devraient débuter le 16 mars prochain. Il faut définir un emplacement de stockage du matériel de chantier, un plan de circulation, contacter les riverains et prévoir que les entreprises ne passent pas dans l'église. La souscription sera lancée en avril.
 - Chemin piétonnier (ou voie douce) : Des devis sont à l'étude et des propositions d'achat de terrain sont en cours pour la réalisation de ce chemin d'environ 2m de large en enrobé, avec bordures, barrières et récupération des eaux de pluie.
 - Accessibilité : Les ERP (Etablissement Recevant du Public) devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Contact a été pris avec les commerçants pour l'organisation d'une réunion d'information en avril.
 - Intempéries du 4 novembre : Le Conseil Général alloue une aide de 200 000 € pour les 40 communes qui ont été reconnues en état de catastrophe naturelle. Demande sera faite par la commune en priorité pour la chaudière de la Mairie et l'usine Tecomac, mais également pour les têtes de pont endommagées, la reprise de voirie et les accotements.

Tour de garde pour les élections départementales :

Le Conseil Municipal décide du tour de garde pour les élections départementales des 22 et 29 mars prochains.

Questions diverses :

Madame le Maire informe

- Que la prochaine réunion du Conseil Municipal pour le vote du budget 2015 aura lieu le 10 avril
- Que la cérémonie de commémoration du 19 mars 1962 se déroulera à 18 h 15. Départ Place du Pont

M. Bredel signale que la prochaine séance de cinéma aura lieu vendredi 13 mars, et qu'une projection pour les enfants des écoles aura lieu ce matin-là.

Programme du prochain trimestre :

- 17/04 : Souvenirs
- 29/05 : La famille Béliet
- 12/06 : La nuit au musée 3

Madame le Maire remercie l'équipe municipale qui s'occupe de l'organisation des séances de cinéma.

Mme Gaudillat signale un retour très positif de la soirée de Trophées sportifs. Madame le Maire félicite et remercie Marie-France Drillien et l'équipe municipale pour cette soirée des trophées sportifs très innovante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire :